

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, Mme Isabelle GUINOT, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy FEVRAT, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, M. Jean-Marc SALLAZ

Pouvoirs : 5 (de Mme DETROIT-JUILLOT à M. VERNAY, de M. FEVRAT à Mme COLAS, de M. SALLAZ à Mme MERITE, de M. ROBLOT à Mme GUINOT, de M. PHILIPPE à M. MARCEAUX)

Secrétaire de séance : Mme Amandine TRULLARD

Date de la convocation : 27 mai 2019

Date d'affichage des délibérations : 06 juin 2019

---

---

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2019 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE PUBLIC DE L'ONF : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion de soutien au service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause. Il demande au gouvernement l'arrêt des suppressions de postes et le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF, il demande également le maintien du régime forestier et le maintien de la gestion des forêts publiques par l'ONF au service de l'intérêt général.

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE ANIMATION : Après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transformer 1 poste d'adjoint d'animation (temps non complet 11h/semaine) en poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe (temps non complet 11h/semaine) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il fixe la liste des emplois communaux de la filière animation au 1<sup>er</sup> juillet 2019 comme suit : 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet de 22 H 00 par semaine ; 1 poste d'Adjoint d'Animation principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet de 11 H 00 par semaine.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : PARTICIPATION 2019 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la participation 2019 au titre du Fonds Solidarité Logement au Conseil Départemental pour un montant de 0,35 € / habitant x 2 016 habitants soit 705.60 €

ACQUISITION DES PARCELLES B 1522 et B1523 : Le Maire rappelle au Conseil que la commune s'est engagée dans d'importants travaux de réhabilitation du poste de refoulement et de canalisations d'assainissement conformément aux travaux de priorité 1 retenus dans le schéma directeur d'assainissement.

Il expose au Conseil que les études préalables aux travaux de réhabilitation du poste de refoulement ont mis en avant la nécessité d'installer le nouveau poste à côté de l'ancien. L'actuel poste de refoulement est implanté sur un terrain communal (parcelle B 1521), d'une superficie de 72 m<sup>2</sup>, qui n'est pas suffisamment grand pour permettre l'installation du nouveau poste. Par ailleurs, pour des commodités de passage et de stationnement lors de l'entretien de l'équipement, il est vivement souhaitable de disposer de davantage de terrain. Un accord est intervenu avec la propriétaire riveraine pour l'achat par la commune des parcelles B 1522 et B 1523.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'achat des parcelles B 1522 et B 1523 de contenances respectives de 343 m<sup>2</sup> et 63 m<sup>2</sup> au prix de 4 500 € ; il se prononce favorablement à l'établissement d'une servitude de passage et à la mise en indivision du pont situé sur le bief de la Bruyère pour l'accès à la parcelle B 139. Le maire est autorisé à signer tous actes ou compromis de vente dans les conditions sus visées, tout document d'arpentage et procès-verbal de bornage, et généralement faire le nécessaire pour procéder à cette acquisition.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Restaurant scolaire :

→ Par courrier du 15 mai dernier, le Conseil Régional a informé le maire de l'attribution d'une subvention de 317 020.47 € au titre du programme FEADER pour la construction du restaurant scolaire au titre de la mesure « valoriser villes et bourgs-centres dans leur vocation de pôle de centralité » du Programme de Développement Rural Bourgogne. (Le dossier était en cours depuis juin 2014).

→ une consultation est actuellement en cours pour le renouvellement du marché de fourniture des repas en liaison froide à partir de la rentrée 2019/2020.

### Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

- Décision n° 005/2019 du 30 avril 2019 : la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de distribution de gaz est fixée à 306 € pour 2019 (pour 4 191 m de réseau de distribution)
- Décision n° 006/2019 du 30 avril 2019 : la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de transport de gaz est fixée à 135 € pour 2019 (pour 259 m de réseau public de transport)

Bibliothèque : La commune de Montcoy a versé, comme chaque année, une subvention d'un montant de 70 € pour la bibliothèque municipale de St Martin en Bresse

Remerciements : Des associations et établissements scolaires ont transmis leurs remerciements pour la subvention attribuée en 2019 : ADIL71, Croix Rouge Française union locale du Chalonnais, CD71 La Ligue contre le Cancer, Comité 71 de Prévention Routière, CFA71 de Gueugnon, Coopérative scolaire école maternelle, Mission locale du chalonnais, Association Valentin Haüy, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, France Adot 71, Centre Georges François Leclerc, Amicale Don du Sang, Comité d'Entente des Anciens Combattants UF et ACPG de ST Martin et sa région, CIFA Lameloise de Mercurey, France ADOT 71, FNACA St Martin, la Tirelire des Ecoles, Association des Paralysés de France, Comité des Fêtes, Judo Club San Martinois.

Travaux divers : Le maire rend compte de la réalisation de divers travaux par les agents : changement de robinets à l'école maternelle, aménagement de ponts au bois de la Voullaine, plantation de fleurs dans le bourg et plantation de plantes aromatiques derrière la mairie.

Travaux aménagement terrain du champ de foire : les travaux d'aménagement du chemin entre le terrain et les riverains, ainsi que l'aménagement des places de stationnement sont en cours. Le parking était prévu en sablette, le maire propose de le faire en enrobé afin de limiter le besoin d'entretien et de pouvoir matérialiser au sol les places de stationnement. L'entreprise a fait un devis d'environ 7 000 € HT.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la réalisation du parking en enrobé.

Tour de France : le Maire et M. GAUDRY, Adjoint au Maire, ont participé aux premières réunions d'information des élus quant à l'organisation du Tour de France.

Le passage de la 7<sup>e</sup> étape du Tour de France sur la commune est prévu le vendredi 12 juillet : passage de la caravane estimé entre 14 H 30 et 15 H ; passage du peloton estimé entre 16 H 00 et 17 H 00.

Pour des raisons de sécurité, un important dispositif de restriction de circulation est mis en place.

A St Martin, la RD 35 (route de Mervans – rue de la République - route de Chalon) sera strictement fermée à toute circulation (y compris traversée) à partir de 12 H 00 jusqu'à la fin de la manifestation depuis le carrefour des 4 routes (Villegaudin) jusqu'à l'intersection avec la Route de Dole (Allériot).

Le stationnement sera interdit et les emplacements neutralisés à partir de 8 H 00 rue de la République. Les places de la Bruyère et vers la gendarmerie seront fermées à tout accès à partir du jeudi 11 juillet à 19 H 00.

En ce qui concerne l'animation, le Comité des Fêtes installera une buvette rue des Combes sur le parking de la gendarmerie. Sur le même site un stand de la Société Olympique Cycle (commercialisation des produits officiels du Tour de France) devrait être installé. La commune n'organise pas d'animation directement mais se tient à l'écoute des éventuels projets d'associations.

Enfin, M. GAUDRY invite tous les conseillers disponibles à venir participer à la mise en place des dispositifs de sécurité, avec les agents communaux, le vendredi 12 juillet au matin.

Elections européennes : le maire remercie toutes les personnes qui ont participé au bureau de vote et le secrétariat de mairie pour son implication et le travail réalisé dans le cadre de la mise en place de la réforme du REU (Répertoire Electoral Unique).

CCAS : le vide grenier du CCAS s'est déroulé le 18 mai dernier et a permis d'encaisser 623,50 €.

Course contre la faim : les élèves de 5<sup>e</sup> du Collège Olivier de la Marche ont organisé une Course contre la Faim et ont récolté 3 116 € de dons.

Dégradations d'équipements publics : les élus ont constatés ces dernières semaines une augmentation des dégradations d'équipements publics : destruction d'une porte avec risque d'incendie dans le sanitaire de la place du poids public, intrusion dans la cour de l'école maternelle avec destruction de jeux, dégradation de l'abri-bus vers le collège. Des plaintes ont été déposées ; les gendarmes ont d'ores et déjà interrogés des jeunes qui étaient montés sur le toit du gymnase.

La séance est levée à 22 H 55. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.